



## COMMUNE DE BRUNEHAUT

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER  
2021-2027 POUR LA WALLONIE.

RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES.

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la directive (CE) n°2001/42 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement transposée dans le Code wallon de l'Environnement, vous êtes invités à donner votre avis sur le rapport sur les incidences environnementales (RIE) du projet de Programme opérationnel FEDER 2021-2027 pour la Wallonie.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
18/08/2021	23/08/2021	Administration communale de Brunehaut Le 07/10/2021	Administration communale de Brunehaut Rue Wibault Bouchart, 11 7620 BLEHARIES

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- Sur Internet, <http://europe.wallonie.be/node/568>
- A l'Administration communale, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le samedi matin de 9h à 10h à l'adresse suivante : Administration communale de Brunehaut, rue Wibault Bouchart, 11 à 7620 BLEHARIES.

Pour la consultation du samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Mme Virginie Daemen au 069/36.29.64 ou par e-mail à l'adresse [virginie.daemen@commune-brunehaut.be](mailto:virginie.daemen@commune-brunehaut.be). En l'absence de rendez-vous, la permanence du samedi matin sera supprimée.

Toute personne intéressée peut formuler ses observations, si elle le souhaite :

- Par réponse au formulaire en ligne accessible via le lien mentionné ci-dessus ;
- Par voie postale, au plus tard à la date de clôture de l'enquête, au Collège communal de l'Administration communale de Brunehaut ou par voie électronique à l'adresse [virginie.daemen@commune-brunehaut.be](mailto:virginie.daemen@commune-brunehaut.be);
- Par prise de rendez-vous et communication verbale auprès du conseiller en environnement ou, à défaut, de l'agent communal délégué à cet effet.

BRUNEHAUT, le 16/08/2021.

La Directrice Générale,

Par le Collège,



Le Bourgmestre,